

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NUMÉRO

70

Numéro final du bulletin d'information et d'analyse

29 KHORDAD 1405

19 JUIN 2026



Fin des opérations militaires sur tous les fronts



Début des négociations pour un accord final dans un délai maximal de 60 jours



Programme économique de 300 milliards de dollars pour l'Irak



Autorisation d'exportation de pétrole et libération des avoirs



Levée des sanctions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Irak

Iran

Golfe Persique

Détroit d'Hormuz

Golfe d'Oman



DIPLOMATIE ACTIVE

Relations régionales et internationales



SÉCURITÉ DURABLE

Levée des restrictions et stabilité durable dans le Golfe Persique



MARCHÉS ÉNERGÉTIQUES

Développement des prix du pétrole dans un contexte de transformations politiques



INTERACTION INTERNE

Dynamiques internes et internationales

Au 113e jour de l'agression militaire des États-Unis et du régime sioniste contre la République islamique d'Iran, et deux jours après la signature du mémorandum d'entente mettant fin à la guerre par les présidents de la République islamique d'Iran et des États-Unis ainsi que par le Premier ministre du Pakistan (médiateur), le Service de la diplomatie publique de l'Ambassade de la République islamique d'Iran en France souhaite porter à la connaissance des médias et de l'opinion publique les éléments suivants. Il convient de préciser que le présent communiqué constitue le dernier numéro de cette série.

Aperçu général des événements des derniers jours

Dans un développement sans précédent, les présidents de l'Iran et des États-Unis ont signé, dans la soirée du 17 juin 2026, le « Mémorandum d'entente d'Islamabad » sous forme numérique. Ce document, élaboré grâce à la médiation du Pakistan et à la coopération du Qatar, vise à mettre un terme immédiat aux opérations militaires, à lancer un processus de négociations globales et à établir un cadre destiné à une réduction progressive des tensions entre les deux pays.

Conformément aux dispositions de ce mémorandum, les deux parties se sont engagées à s'abstenir de toute nouvelle action militaire l'une contre l'autre et à mener, dans un délai maximal de soixante jours, des négociations en vue de parvenir à un accord définitif. Les États-Unis se sont également engagés à lever les restrictions maritimes, à faciliter les exportations pétrolières iraniennes, à faire lever les sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations unies et par l'Agence internationale de l'énergie atomique, à débloquer les avoirs gelés de l'Iran ainsi qu'à participer à un programme d'investissement et de reconstruction économique.

En réaction à cet accord, le Guide suprême de la République islamique d'Iran a approuvé l'ouverture du processus de négociation tout en soulignant la nécessité pour la partie américaine de respecter pleinement ses engagements et de préserver les droits du peuple iranien. Les plus hautes autorités du pays, notamment le Président de la République, le Président du Parlement, le ministre des Affaires étrangères ainsi que le Secrétariat du Conseil suprême de sécurité nationale, ont également déclaré que la mise en œuvre des engagements iraniens demeurerait conditionnée à l'exécution réciproque des engagements américains.

Sur le plan diplomatique, une vaste vague de consultations régionales et internationales a été engagée. Les présidents de l'Iran, du Qatar et du Pakistan, ainsi que le ministre iranien des Affaires étrangères, se sont entretenus avec leurs homologues chinois, français, italiens, koweïtiens et chypriotes au sujet des implications du mémorandum et des nouvelles opportunités de coopération. De nombreux États et organisations internationales ont salué cet accord comme une étape importante vers la réduction des tensions régionales.

Parallèlement, des réactions diverses ont été observées aux États-Unis, en Europe et en Israël. L'administration américaine a présenté cet accord comme un succès contribuant à l'apaisement des tensions et à la stabilisation des marchés mondiaux. En Israël, plusieurs personnalités politiques ont critiqué les dispositions de l'accord ainsi que ses conséquences sur l'équilibre régional, allant jusqu'à adresser au président américain Donald Trump des reproches formulés dans des termes sans précédent.

Sur le plan sécuritaire, le Commandement central des États-Unis (CENTCOM) a annoncé la suspension des restrictions imposées au trafic maritime à destination et en provenance des ports iraniens, mettant ainsi fin au blocus naval. Toutefois, les forces américaines ont indiqué qu'elles

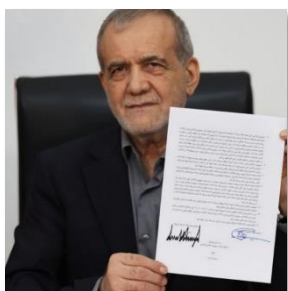
continueraient à maintenir leur présence dans la région afin de surveiller l'application de l'accord et de contribuer à la stabilité régionale.

Les marchés mondiaux de l'énergie ont également été fortement affectés par ces évolutions. Dans un premier temps, l'annonce du mémorandum et la perspective d'une réduction des tensions ont entraîné une baisse des prix du pétrole et une diminution du risque géopolitique. Cependant, à la suite de l'annonce de l'annulation de la réunion prévue entre l'Iran et les États-Unis en Suisse, les inquiétudes quant à l'avenir du processus diplomatique se sont accrues, provoquant une nouvelle hausse du prix du pétrole Brent, qui a atteint le seuil d'environ 80 dollars le baril.

Dans l'ensemble, le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à l'aube d'une phase particulièrement sensible. D'une part, la signature du mémorandum et l'ouverture des négociations nourrissent l'espoir d'une désescalade durable. D'autre part, la persistance de la méfiance face à d'éventuelles nouvelles actions agressives, les développements sur le terrain au Liban ainsi que l'annulation de certaines réunions programmées continuent d'alimenter de nombreuses incertitudes et de sérieux défis.

Le succès ou l'échec de ce processus au cours des prochaines semaines pourrait avoir des répercussions majeures sur la sécurité régionale, les marchés énergétiques mondiaux et les relations internationales.

1. Finalisation du mémorandum d'entente relatif aux négociations pour mettre fin à la troisième guerre imposée

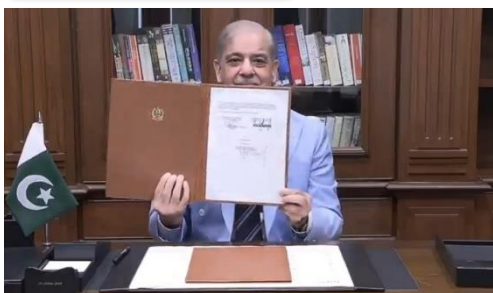


Massoud Pezeshkian et Donald Trump ont signé le Mémorandum d'Islamabad

Le texte du mémorandum d'entente mettant fin à la guerre imposée menée par les États-Unis et le régime sioniste contre la République islamique d'Iran a été signé par les présidents de l'Iran et des États-Unis dans les premières minutes de la journée du jeudi 18 juin 2026.

Le président iranien, Massoud Pezeshkian, et le président américain,

Donald Trump, ont signé ce mémorandum sous forme numérique et à distance, à quelques instants d'intervalle.



Texte du Mémorandum d'Islamabad entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique

La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique conviennent conjointement et de bonne foi, à la date du 18 juin 2026, des dispositions suivantes :

1. La République islamique d'Iran, les États-Unis d'Amérique ainsi que leurs alliés impliqués dans le conflit en cours déclarent, par la signature du présent mémorandum, la cessation immédiate et permanente des opérations militaires sur l'ensemble des fronts, y compris au Liban. Ils

s'engagent à ne plus engager aucune guerre ni aucune opération militaire l'un contre l'autre, à s'abstenir de toute menace ou recours à la force mutuels et à garantir la souveraineté ainsi que l'intégrité territoriale du Liban. L'accord final entérinera la cessation définitive de la guerre sur tous les fronts, y compris au Liban, ainsi que l'ensemble des dispositions du présent article.

2. La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique s'engagent à respecter mutuellement leur souveraineté et leur intégrité territoriale et à s'abstenir de toute ingérence dans leurs affaires intérieures respectives.

3. La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique s'engagent à mener des négociations et à parvenir à un accord définitif dans un délai maximal de soixante jours, prorogeable d'un commun accord entre les parties.

4. Dès la signature du présent mémorandum, les États-Unis d'Amérique entameront la levée de leur blocus maritime ainsi que de toute entrave ou mesure de harcèlement à l'encontre de la République islamique d'Iran. Ils mettront définitivement fin à ce blocus dans un délai de trente jours. Pendant cette période, la circulation maritime sera rétablie à un niveau proportionnel au trafic existant avant la guerre, conformément aux dispositions mises en œuvre par la République islamique d'Iran.

Les États-Unis d'Amérique s'engagent également à retirer leurs forces militaires de la zone périphérique de la République islamique d'Iran dans un délai de trente jours après la conclusion de l'accord final.

5. Dès la signature du présent mémorandum d'entente, la République islamique d'Iran prendra, avec tous les efforts possibles, les dispositions nécessaires afin d'assurer, pendant une période de soixante (60) jours et sans frais, le passage sécurisé des navires commerciaux entre le golfe Persique et la mer d'Oman dans les deux sens.

La circulation des navires commerciaux reprendra immédiatement et sera pleinement rétablie dans un délai maximal de trente (30) jours, compte tenu de la nécessité d'éliminer les obstacles techniques et militaires ainsi que de procéder aux opérations de déminage sous la responsabilité de la République islamique d'Iran.

La République islamique d'Iran engagera des consultations avec le Sultanat d'Oman afin de déterminer le futur régime de gestion et les services maritimes dans le détroit d'Ormuz, conformément au droit international applicable et aux droits souverains des États riverains du détroit d'Ormuz. Elle mènera également des consultations avec les autres États riverains du golfe Persique.

6. Les États-Unis d'Amérique s'engagent, en coopération avec leurs partenaires régionaux, à mettre en place un programme définitif de reconstruction et de développement économique de la République islamique d'Iran, approuvé par les deux parties et doté d'un financement minimum de trois cents (300) milliards de dollars.

Les modalités d'exécution de ce programme seront finalisées dans un délai de soixante (60) jours dans le cadre de l'accord final. Toutes les autorisations, dérogations et licences nécessaires aux transactions financières concernées seront délivrées par les États-Unis d'Amérique.

Islamabad Memorandum of Understanding between the United States of America and the Islamic Republic of Iran

1- The United States of America and the Islamic Republic of Iran and their allies in the current war by signing this MoU, declare the immediate and permanent termination of military operations on all fronts, including in Lebanon, and undertake from now on not to initiate any war or any military operation against each other, and to refrain from the threat or use of force against each other, and ensuring the territorial integrity and sovereignty of Lebanon. Final deal will confirm the permanent termination of the war on all fronts, including in Lebanon, and other provisions of this paragraph.

2- The United States of America and the Islamic Republic of Iran undertake to respect each other's sovereignty and territorial integrity and to refrain from interfering in each other's internal affairs.

3- The United States of America and the Islamic Republic of Iran commit to negotiating and achieving the final deal in maximum 60 days, extendable with mutual consent.

4- Immediately upon the signing of this MoU, the United States of America will begin the removal of its naval blockade and any disturbances or impediments against the Islamic Republic of Iran, and will fully end the naval blockade within 30 days. During this period, the traffic of vessels will be in proportion to the numbers of pre-war traffic being restored by the Islamic Republic of Iran. The United States of America further undertakes to remove its forces from the proximity of the Islamic Republic of Iran within 30 days after the final deal.

5- Upon the signing of this MoU, the Islamic Republic of Iran will make arrangements using its best efforts for the safe passage of commercial vessels with no charge for 60 days only from the Persian Gulf to the Sea of Oman and vice versa. The traffic of commercial vessels will immediately start, and considering the need for removing the technical and military obstacles and demining by the Islamic Republic of Iran, will be instated within 30 days. The Islamic Republic of Iran will conduct dialogue with the Sultanate of Oman to define the future administration and maritime services in the Strait of Hormuz in discussion with other Persian Gulf littoral states in line with the applicable international law and the sovereign rights of coastal states of the Strait of Hormuz.

6- The United States of America undertakes with regional partners to develop a definitive, mutually agreed plan with at least \$300 billion for the reconstruction and economic development of the Islamic Republic of Iran. The mechanism for the implementation of this plan will be finalized as part of a final deal within 60 days. All required licenses, waivers and permissions needed for the relevant financial transactions will be granted by the United States of America.

7- The United States of America undertakes to terminate all types of sanctions against the Islamic Republic of Iran, including the United Nations Security Council resolutions, i.e. IAEA Board of Governors resolutions and all unilateral US sanctions, primary and secondary, in an agreed-upon schedule as part of the final deal. The Islamic Republic of Iran and the United States of America acknowledge the critical importance of the sanctions-termination issue abovementioned, and expressed their intentions to immediately address these issues in the negotiations, in order to achieve mutual agreement on them.

7. Les États-Unis d'Amérique s'engagent à mettre fin à l'ensemble des sanctions imposées à la République islamique d'Iran, y compris celles découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que toutes les sanctions unilatérales américaines, qu'elles soient primaires ou secondaires, conformément à un calendrier convenu dans le cadre de l'accord final.

La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique reconnaissent l'importance fondamentale de la levée des sanctions susmentionnées et expriment leur intention de traiter cette question de manière prioritaire au cours des négociations afin de parvenir à un accord mutuellement acceptable.

8. La République islamique d'Iran réaffirme qu'elle ne produira ni n'acquerra d'armes nucléaires.

La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique conviennent de régler la question des stocks de matières enrichies au moyen d'un mécanisme agréé par les deux parties et conformément au calendrier prévu au paragraphe 7, au minimum par dilution sur place sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les deux parties conviennent également de poursuivre les discussions concernant l'enrichissement ainsi que les autres questions convenues relatives aux besoins nucléaires de la République islamique d'Iran, sur la base d'un cadre satisfaisant qui sera défini dans l'accord final. L'accord final confirmera les dispositions du présent paragraphe.

La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique reconnaissent l'importance fondamentale des questions nucléaires mentionnées ci-dessus et expriment leur intention de les examiner sans délai dans le cadre des négociations afin de parvenir à un accord mutuel.

9. La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique conviennent de maintenir le statu quo jusqu'à la conclusion de l'accord final.

La République islamique d'Iran maintiendra le statu quo concernant son programme nucléaire, tandis que les États-Unis d'Amérique s'abstiendront d'imposer de nouvelles sanctions à l'encontre de l'Iran et de déployer des forces militaires supplémentaires dans la région.

10. Les États-Unis d'Amérique s'engagent, dès la signature du présent mémorandum et jusqu'à la levée complète des sanctions, à délivrer les dérogations nécessaires du Département du Trésor américain pour l'exportation du pétrole brut iranien, des produits pétrochimiques et de leurs dérivés, ainsi que pour l'ensemble des services connexes, y compris les transactions bancaires, les assurances, le transport maritime et les autres activités associées.

11. Les États-Unis d'Amérique s'engagent à rendre pleinement accessibles à la République islamique d'Iran, dès la mise en œuvre du présent mémorandum, tous les fonds et avoirs soumis à des restrictions ou gelés.

Les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran conviendront bilatéralement, dans le cadre des négociations, des modalités de déblocage de ces fonds.

Ces avoirs, qu'ils demeurent sur leurs comptes d'origine ou qu'ils soient transférés, devront être pleinement disponibles pour effectuer des paiements à tout bénéficiaire final désigné par la Banque centrale de la République islamique d'Iran.

8- The Islamic Republic of Iran reaffirms that it shall not procure or develop nuclear weapons. The United States of America and the Islamic Republic of Iran have agreed to resolve the disposition of stockpiled enriched material, pursuant to a mechanism that will be mutually agreed upon in accordance with the schedule mentioned in Paragraph Seven, with the minimum methodology to be downblending on site under the supervision of the IAEA. The two parties also agreed to discuss the issue of enrichment and other mutually agreed matters related to the Islamic Republic of Iran's nuclear needs based on a satisfactory framework being agreed upon in the final deal. The final deal will confirm the provisions of this paragraph. The United States of America and the Islamic Republic of Iran acknowledge the critical importance of the nuclear issues abovementioned and express their intention to immediately address these issues in the negotiations in order to achieve mutual agreement on them.

9- Pending the final deal, the United States of America and the Islamic Republic of Iran agree to maintain the status quo. The Islamic Republic of Iran will maintain the current status quo of its nuclear program, and the United States of America will not impose any new sanctions and will not deploy additional forces in the region.

10- The United States of America undertakes that immediately upon the signing of this MoU until the termination of sanctions, the US Department of Treasury will issue waivers for the export of Iranian crude oil, petroleum products and derivatives, and all associated services, including banking transactions, insurances, transportation, etc.

11- The United States of America undertakes to make fully available for use the frozen or restricted funds and assets of the Islamic Republic of Iran upon the implementation of this MoU. The United States of America and the Islamic Republic of Iran will mutually agree on the procedures related to the release of these funds during the negotiations. Such funds, either retained in the original account or transferred, shall be made fully usable for payment to any ultimate beneficiary designated by the Central Bank of the Islamic Republic of Iran. The United States of America undertakes to issue all necessary licenses and authorizations accordingly.

12- The United States of America and the Islamic Republic of Iran agree that an executive mechanism will be established to monitor the successful implementation of this MoU and the future compliance of the final deal.

13- After signing this MoU and subject to the beginning of the implementation of Paragraphs 1, 4, 5, 10 and 11 of this MoU and the continuing implementation of these measures, the United States of America and the Islamic Republic of Iran will start negotiations regarding the final deal exclusively on the other paragraphs.

14- The final deal will be endorsed by a binding [UN Security Council] resolution.

Les États-Unis d'Amérique s'engagent à délivrer toutes les autorisations et licences nécessaires à cet effet.

12. La République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique conviennent d'établir un mécanisme de mise en œuvre chargé de superviser l'application effective du présent mémorandum d'entente ainsi que le respect futur de l'accord définitif.

13. Après la signature du présent mémorandum et sous réserve du commencement de l'application des paragraphes 1, 4, 5, 10 et 11 ainsi que de la poursuite de leur mise en œuvre, la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique entameront les négociations relatives à l'accord final exclusivement sur les autres dispositions restant à traiter.

14. L'accord final sera entériné par une résolution contraignante du Conseil de sécurité des Nations unies.

Massoud Pezeshkian, président de la République islamique d'Iran

Il s'agit d'un document historique et d'un message émanant d'un Iran puissant : la paix se réalisera dans le respect mutuel.

La République islamique d'Iran demeure fermement attachée à la paix mondiale, dans le respect de sa dignité, de son indépendance, du progrès et de la coopération régionale.



Shehbaz Sharif, Premier ministre de la République islamique du Pakistan

« J'ai l'honneur d'annoncer que le "Mémorandum d'Islamabad", qui constitue un accord historique, a été signé aujourd'hui par voie électronique entre les États-Unis d'Amérique et la République islamique d'Iran.

La signature de cet accord au plus haut niveau des gouvernements des deux parties témoigne de leur engagement en faveur d'un règlement diplomatique de ce différend.

Le Mémorandum d'Islamabad entrera en vigueur immédiatement. Dans une première étape, la République islamique d'Iran procédera sans délai à la réouverture du détroit d'Ormuz, tandis que les États-Unis d'Amérique lèveront immédiatement le blocus maritime.

Le Pakistan, avec le soutien de l'État du Qatar en qualité de médiateur associé, accueillera conformément au calendrier prévu la cérémonie officielle de cet événement historique en Suisse le 19 juin 2026 (vendredi), afin de célébrer cette réalisation majeure et de lancer simultanément les négociations au niveau technique. »



J.D. Vance, Vice-président des États-Unis d'Amérique

- « Washington déploiera une équipe sur le terrain en Suisse afin d'assurer la conduite directe des discussions techniques et nucléaires avec l'Iran.
- Il existe un intérêt considérable dans le monde arabe, ainsi qu'au-delà, pour investir concrètement en Iran.
- Nous ramènerons nos forces au niveau qui prévalait avant le conflit. Il n'est pas question de maintenir sur place plusieurs groupes aéronavals supplémentaires. Les Iraniens ne le souhaitent pas et, pour être franc, nous ne le souhaitons pas non plus.



- Différents chiffres ont été avancés concernant les avoirs gelés, certains évoquant même des montants supérieurs à 100 ou 200 milliards de dollars. Je n'en connais toutefois pas le montant exact. La majeure partie de ces avoirs n'est pas détenue aux États-Unis ; ils se trouvent principalement dans les pays du Golfe persique, en Europe et dans d'autres régions du monde.
- Il semblait que nous étions tout près d'une avancée majeure dans les négociations lorsqu'une importante explosion s'est soudainement produite dans une zone civile de Beyrouth, causant la mort de nombreuses personnes n'ayant aucun lien avec le Hezbollah. Cela n'est pas acceptable. »

2. Dernières déclarations des responsables iraniens

Message du Guide de la Révolution islamique adressé au peuple iranien concernant le mémorandum d'entente signé par les présidents de l'Iran et des États-Unis

Au peuple iranien, fervent et fidèle,

Comme vous en avez été informés, un mémorandum d'entente a été signé entre les présidents de l'Iran et des États-Unis.

Afin de parvenir à cette étape, les responsables concernés ont déployé d'importants efforts, animés par leur sens des responsabilités et leur bonne volonté. Il convient également de souligner que c'est le président des États-Unis qui, par nécessité et dans une situation de faiblesse, a eu recours à divers leviers afin de parvenir à cet accord.

Pour ma part, j'avais, par principe, une autre opinion sur cette question. Toutefois, compte tenu de l'engagement pris devant moi par le Président de la République, en sa qualité de président du Conseil suprême de sécurité nationale, ainsi que par les autres membres de ce Conseil, quant à la défense des droits du peuple iranien et du Front de la Résistance, engagement dont ils ont expressément assumé la responsabilité, j'ai autorisé cette démarche.

Le Président a également affirmé que si la partie américaine cherchait à imposer des exigences excessives, ils ne s'y soumettraient pas.

À partir de cet instant, nous — c'est-à-dire vous, peuple fier et honorable d'Iran, ainsi que votre humble serviteur — attendrons la concrétisation des conditions énoncées.

Il est toutefois évident que les négociations directes qui se tiendront à l'avenir ne sauraient être interprétées comme une acceptation des positions de l'ennemi.

Nous espérons que les prières bienveillantes de notre Maître, que Dieu hâte sa réapparition bénie, apporteront au noble peuple iranien toutes les formes de victoire, de soutien divin et de réussite.



Massoud Pezeshkian, président de la République islamique d'Iran

Le message clair, explicite et éclairant du Guide suprême de la Révolution islamique adressé au peuple fervent et fidèle d'Iran a également permis de définir les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans le processus de négociation à venir.

L'attention bienveillante de Son Éminence à l'égard des efforts sincères déployés par les responsables concernés, ainsi que son autorisation d'engager les négociations dans le but de servir les intérêts du peuple iranien, constituent une source de satisfaction et d'encouragement pour tous les serviteurs de la nation iranienne.

Il va de soi que, en ma qualité de Président de la République et de Président du Conseil suprême de sécurité nationale, ainsi qu'avec les autres membres de ce Conseil, nous nous considérons pleinement engagés à prendre en compte au plus haut degré les préoccupations exprimées par Son Éminence et à préserver les droits du peuple iranien ainsi que ceux du Front de la Résistance. Sans aucun doute, la ligne rouge des responsables du pays demeure la défense des intérêts nationaux ainsi que la préservation de la dignité, de l'honneur et de la puissance du noble peuple iranien.

Grâce à la vigilance maximale de l'équipe de négociation à l'égard de tous les détails des discussions, et avec une confiance sincère dans la grâce et l'assistance divines, une grande victoire sera obtenue.

Si Dieu le veut.



Déclaration du Secrétariat du Conseil suprême de sécurité nationale

Le Secrétariat du Conseil suprême de sécurité nationale assure le Guide suprême de la Révolution islamique ainsi que le grand et héroïque peuple iranien qu'il ne fera preuve d'aucune complaisance dans l'exécution des orientations et des directives de Son Éminence, notamment en ce qui concerne la défense des droits de la nation iranienne et du Front de la Résistance, la préservation de la mémoire et du sang de nos martyrs, ainsi que la conduite des négociations à venir sur la base des intérêts et des impératifs de la République islamique d'Iran.

Le Secrétariat poursuivra ses efforts sans relâche jusqu'à la pleine restitution des droits du peuple iranien et jusqu'à ce que justice soit rendue au sang pur et sacré de notre Guide martyr.

Dans cette perspective, et en raison de sa méfiance totale à l'égard d'un adversaire qui a maintes fois manqué à ses engagements et violé ses promesses, le Conseil exercera une surveillance rigoureuse du processus de négociation et de la mise en œuvre des mesures prévues.

Toute violation ou tout manquement de la part de la partie américaine entraînera, conformément au plan préétabli, une réponse réciproque appropriée.



Déclaration du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI)

À Son Éminence l’Ayatollah Seyyed Mojtaba Khamenei (que Dieu prolonge son ombre), Guide suprême de la Révolution islamique et Commandant en chef des Forces armées,

Nous rendons grâce à Dieu qui, une fois encore, a abreuvé notre nation à la source limpide de la *Wilayat* (gouvernance spirituelle) et illuminé nos regards par votre message empreint de dignité ainsi que par vos orientations lumineuses.

Votre message empreint de sagesse a renforcé davantage l’unité des rangs du peuple, accru l’espoir des citoyens mobilisés sur le terrain et des combattants des fronts de bataille quant à la préservation de leurs acquis victorieux, et constitué un précieux capital pour nos responsables politiques dans leur quête de la défense des droits de la nation. Aujourd’hui que l’ennemi agresseur a été vaincu face au soulèvement historique du peuple iranien et aux actes héroïques des combattants de l’islam sur les champs de bataille ; aujourd’hui qu’il a abandonné, dans un état de désarroi, ses objectifs consistant à effacer l’Iran de la carte et à le ramener à une époque révolue, pour se replier vers des demandes de compréhension mutuelle et de négociation ; aujourd’hui qu’il s’est incliné devant la grandeur de notre nation, l’attente de l’ensemble du peuple et des combattants est que l’action politique soit le prolongement de cette glorieuse bataille et qu’elle conduise à la pleine reconnaissance des droits du fier peuple iranien.

Le peuple iranien bien-aimé et les combattants de l’islam demeurent, tels une montagne inébranlable, le soutien de leurs dirigeants.

Et si l’ennemi, fidèle à ses précédents comportements, cherchait une nouvelle fois à imposer des exigences excessives ou à porter atteinte aux droits de la nation iranienne, les Gardiens de la Révolution islamique, sur terre, en mer, dans les airs et dans tous les domaines de la guerre hybride, sont aujourd’hui plus puissants que jamais.

Fortifiés par l’expérience acquise au cours de nombreux affrontements, ils sont prêts, au moindre signal de ce commandant courageux et sage, à infliger à leurs adversaires une défaite historique d’une ampleur encore plus grande.



Mohammad Bagher Ghalibaf, président du Parlement

- Je remercie le Guide suprême de la Révolution pour son orientation, son leadership et son soutien tout au long de ce processus. Je remercie également le noble peuple iranien pour sa sincérité, son esprit de sacrifice, son unité, son accompagnement constant et même pour ses critiques constructives.
- Tous ces acquis ainsi que la logique de puissance dont nous parlons aujourd’hui sont le fruit des efforts, des sacrifices et du dévouement des forces armées de la République islamique d’Iran. J’adresse mes félicitations et ma reconnaissance à l’ensemble des commandants, combattants et membres des forces armées, et je salue sincèrement leur résistance et leurs efforts.
- Chacun des engagements que nous avons acceptés dans le mémorandum repose sur le principe de la « réciprocité des actions ». Le paragraphe 13 a précisément été rédigé dans



cet esprit : si les États-Unis ne respectent pas leurs engagements, nous ne mettrons pas non plus en œuvre les nôtres.

- L'ennemi cherchait à provoquer l'instabilité et à favoriser un changement de régime dans notre pays. Aujourd'hui, les circonstances ont évolué de telle manière que tous les gouvernements et tous les peuples ont pu constater de leurs propres yeux la capacité et la puissance de la République islamique d'Iran.
- Les Nations unies n'ont même pas publié une seule déclaration qualifiant les États-Unis d'agresseur et, par conséquent, ceux-ci refusent de reconnaître leur responsabilité. Dans un monde où prévaut la loi de la jungle, nous devons défendre nos intérêts par notre propre puissance.
- Les avoirs iraniens gelés doivent être transférés sur nos comptes et placés à la disposition de la Banque centrale de la République islamique d'Iran.
- Si l'ennemi cherche à trahir ses engagements, nous sommes des hommes de terrain. La distance qui sépare le champ de la diplomatie du champ de la confrontation militaire est très courte pour moi, et notre doigt demeure sur la détente.
- Nous avons reçu des orientations du Guide suprême de la Révolution et il est de notre devoir de les mettre en œuvre dans le cadre de ces négociations. Les questions actuellement à l'ordre du jour concernent la fin de la guerre, qui a été annoncée, ainsi que la levée du blocus, qui est déjà intervenue. Cela ne signifie nullement que nous entendons agir dans le détroit d'Ormuz en violation du droit international ou des règles de navigation ; absolument pas. Nous agissons dans le strict respect du droit international.
- Les États riverains des détroits disposent, en vertu du droit international, de droits et de responsabilités spécifiques, notamment celui de percevoir une rémunération pour les services qu'ils fournissent. L'Iran exerce des droits souverains dans le détroit d'Ormuz et il est donc naturel qu'il perçoive des redevances en contrepartie des services rendus.

Mohammad Bagher Ghalibaf

Nous sommes pleinement déterminés à exécuter la mission qui nous a été confiée par le Guide suprême de la Révolution, à savoir veiller à la mise en œuvre effective des conditions et dispositions du mémorandum.

En cas de manquement aux engagements, de violation des accords ou d'exigences excessives de la part de l'autre partie, nous n'éprouverons aucun doute quant à la nécessité d'apporter une réponse ferme et décisive à l'ennemi.

Ils ont déjà reçu une gifle au cours de cette guerre ; s'ils choisissent de reprendre le même chemin, ils recevront une gifle encore plus sévère.



Déclaration de Seyed Abbas Araghchi, ministre des Affaires étrangères, à la suite du message de Son Éminence l'ayatollah Seyed Mojtaba Khamenei, Guide suprême de la Révolution islamique

Le message sage et éclairant de Votre Éminence constitue une véritable feuille de route pour l'ensemble des responsables de la politique étrangère du pays. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour vos orientations, vos directives et votre précieux soutien.

Ces recommandations empreintes de sollicitude constitueront sans aucun doute un appui solide pour



préservé la dignité nationale, défendre les droits du grand peuple iranien et promouvoir de manière responsable les idéaux de la Révolution islamique.

Avec l'aide de Dieu Tout-Puissant et l'intercession des Imams infaillibles, je vous assure que l'ensemble des capacités de l'appareil diplomatique du pays sera mobilisé au service des intérêts supérieurs de la République islamique d'Iran, de la défense des droits de la noble nation iranienne ainsi que de la préservation de la dignité, de l'indépendance et de la puissance de notre patrie, dans le respect des principes et orientations définis par Votre Éminence.

Nous ne ménagerons aucun effort afin d'atteindre ces objectifs et de préserver les intérêts nationaux.

Déclarations d'Esmail Baghaei, porte-parole du ministère des Affaires étrangères



- L'Iran percevra une redevance en contrepartie des services fournis dans le détroit d'Ormuz. Le mécanisme et les dispositions relatifs à la gestion du détroit sont actuellement en cours d'élaboration. Nous avons engagé depuis longtemps des consultations avec le Sultanat d'Oman et avons également échangé avec plusieurs autres pays. Les modalités de gestion du détroit d'Ormuz ont déjà été largement définies avec Oman. La navigation s'effectuera en toute sécurité tout en préservant la souveraineté et l'autorité de la République islamique d'Iran sur le détroit d'Ormuz.
- Le texte du mémorandum précise explicitement que les négociations porteront exclusivement sur la question nucléaire et sur la levée des sanctions.
- À compter de l'entrée en vigueur du mémorandum, c'est-à-dire dès maintenant, nous disposons d'un délai de soixante jours pour négocier les questions nucléaires et les sanctions. Si un accord peut être obtenu plus rapidement, cela sera naturellement préférable. Toutefois, compte tenu de la complexité des sujets en discussion, un délai de soixante jours apparaît raisonnable. Si nécessaire, cette période pourra être prolongée.
- Dès le départ, nous avons affirmé que les matières nucléaires enrichies ne seraient pas transférées hors du territoire iranien. La dilution des matières enrichies n'est pas une option nouvelle ; elle est aujourd'hui évoquée comme une possibilité afin d'écarter d'autres scénarios. L'option qui demeure totalement inacceptable pour nous est le transfert des matières enrichies à l'étranger.
- Les sanctions visant le secteur pétrolier iranien doivent être levées concrètement, et pas seulement sur le papier. L'Iran doit être en mesure de vendre son pétrole librement, sans obstacles en matière de transport ou d'assurance, et doit pouvoir percevoir les revenus générés par ces ventes. Le processus de levée des sanctions pétrolières commence dès aujourd'hui et devra se poursuivre tout au long des négociations.
- Les discussions ne se sont pas limitées au mémorandum lui-même. Parallèlement à la rédaction du texte, des négociations distinctes ont été menées concernant la libération des avoirs iraniens gelés, la question de la reconstruction des dommages subis ainsi que la levée des sanctions pétrolières.
- Nous devons pouvoir accéder librement à nos avoirs bloqués chaque fois que nous le souhaitons et les utiliser pour toute acquisition nécessaire. Des négociations détaillées et approfondies ont eu lieu au cours des deux à trois dernières semaines sur ce sujet. Les États-Unis se sont engagés à lever l'ensemble des obstacles existants. Nous gardons en mémoire les expériences amères résultant des manquements américains passés dans le dossier des avoirs appartenant à la nation iranienne. Toutes ces expériences ont été prises en compte au

cours des négociations afin de garantir que les États-Unis respecteront cette fois leurs engagements.

- Si les agressions du régime sioniste contre le Liban se poursuivent, cela constituera une violation des engagements pris par l'autre partie dans le cadre du mémorandum. Nous ne dissociions pas les États-Unis du régime sioniste, même si leurs divergences de méthodes et d'approches sont clairement visibles. Le régime sioniste ne souhaite laisser la moindre chance à un processus diplomatique. Il incombe donc aux États-Unis de contraindre ce régime à respecter les engagements pris envers l'Iran dans ce document.
- Nous ne laisserons passer aucune occasion de documenter, de dénoncer et de poursuivre les crimes commis contre le peuple iranien. Nous utiliserons tous les mécanismes, toutes les institutions et toutes les opportunités offertes par la communauté internationale afin d'obtenir justice. Ces questions demeurent distinctes du mémorandum d'entente.
- Nos ennemis nous ont infligé des souffrances ; ils ont ôté la vie à des personnes précieuses et blessé l'Iran. Mais un lion blessé demeure un lion. La guerre qui nous a été imposée ne nous a pas mis à genoux ; au contraire, elle nous a rendus plus forts, aussi bien sur le plan militaire que sur le plan diplomatique.

Kazem Gharibabadi, vice-ministre des Affaires étrangères chargé des affaires juridiques et internationales

Après avoir retiré la certification « coche bleue » des comptes officiels du ministère des Affaires étrangères, du ministre des Affaires étrangères et du porte-parole du ministère, la plateforme X a désormais également supprimé la certification du compte du vice-ministre chargé des affaires juridiques et internationales.

Cette mesure, à caractère politique et partial, s'inscrit dans la continuité d'un schéma de censure visant à réduire au silence la vérité ainsi que la voix officielle des États.

Elle constitue également une instrumentalisation de la crédibilité numérique à des fins politiques.



3. Lutte contre la propagande, la guerre psychologique, la désinformation et les tentatives de manipulation de l'opinion publique

Le Président des États-Unis

Si nous n'étions pas parvenus à un accord, nos réserves stratégiques de pétrole auraient été épuisées dans environ quatre semaines.

Il existe certes des réserves dans différentes régions du monde, mais nos propres réserves étaient véritablement sur le point d'être épuisées. Et il arrive un moment où il devient tout simplement impossible de s'en procurer davantage.

Le Président des États-Unis

Les États-Unis demeurent engagés en faveur de la paix et nous encourageons tous les acteurs du Moyen-Orient à respecter leurs engagements visant à créer les conditions nécessaires à la poursuite de nos négociations afin que



celles-ci puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Les marchés accueillent favorablement les évolutions en cours. Les prix du pétrole ont enregistré une baisse significative tandis que les marchés boursiers ont fortement progressé.

Nous nous attendons à ce qu'un cessez-le-feu complet soit instauré sur tous les fronts, y compris au Liban, entre le Hezbollah et Israël.

Emmanuel Macron, Président de la République française

S'agissant du Liban, Benjamin Netanyahu doit faire preuve d'un sens accru des responsabilités.

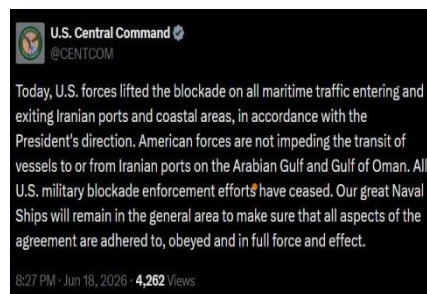
Commandement central des États-Unis (CENTCOM)

Aujourd'hui, sur instruction du Président des États-Unis, les forces américaines ont levé le blocus ainsi que toutes les restrictions imposées aux mouvements maritimes entrants et sortants des ports et zones côtières de la République islamique d'Iran.

Les forces américaines ne s'opposent plus à la circulation des navires à destination ou en provenance des ports iraniens situés dans le golfe Persique et la mer d'Oman.

Toutes les mesures mises en œuvre par les forces américaines dans le cadre de ce blocus maritime ont été suspendues.

Nos bâtiments de la marine demeureront néanmoins présents dans la région afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions de l'accord soient respectées, appliquées et produisent pleinement leurs effets juridiques et opérationnels.



4. Couverture médiatique et analyses des centres de recherche concernant les développements en cours

Tucker Carlson, journaliste et commentateur politique américain

Vendredi, les États-Unis ont officiellement reconnu que l'Iran est un acteur incontournable, et cela change tout.

Par cet accord, les États-Unis ont démontré que, malgré la possession de l'armée la meilleure, la plus importante et la plus coûteuse du monde, ils ne disposent pas de la capacité militaire nécessaire pour imposer leur volonté à la trente-quatrième économie mondiale.

De la même manière que la crise de Suez avait révélé le crépuscule de l'Empire britannique, ce mémorandum d'entente met en lumière le déclin de l'Empire américain.



The Wall Street Journal

Selon le *Wall Street Journal*, lors d'un récent entretien téléphonique, le président Donald Trump aurait demandé au Premier ministre israélien :

« Pourquoi bombardez-vous cet immeuble ? »

J.D. Vance, Vice-président des États-Unis

« Au cours des trois derniers mois, les deux tiers des systèmes d'armement défensifs ayant assuré la protection d'Israël ont été fabriqués aux États-Unis et financés par les contribuables américains.

Le problème d'Israël n'est pas Donald Trump. Ceux qui pensent le contraire devraient comprendre la réalité de la position de leur pays. »



Médias israéliens

Selon plusieurs médias hébraïques, en réaction aux positions adoptées par Donald Trump, une initiative a été lancée dans la ville de Haïfa visant à attribuer le nom de Donald Trump aux toilettes publiques de la ville.



5. Réactions à l'accord préliminaire

Message d'Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, adressé au Président Massoud Pezeshkian

Je tiens à vous adresser, ainsi qu'au noble peuple de la République islamique d'Iran, mes plus sincères félicitations à l'occasion de la conclusion de l'accord de paix avec les États-Unis.

Nous savons que l'obtention de cet accord important n'a pas été facile pour le peuple iranien et qu'elle est le résultat d'efforts considérables ainsi que d'une forte volonté nationale. Je suis convaincu que les accords conclus dans ce cadre revêtent une importance essentielle pour garantir une paix durable et globale au Moyen-Orient, renforcer le système de sécurité internationale et créer un environnement favorable au développement économique et social durable.

Je vous souhaite santé et nouveaux succès dans vos fonctions, et j'adresse à la nation amie et fraternelle d'Iran mes vœux de paix, de sécurité durable, de progrès et de prospérité croissante.



Ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine

Nous saluons la signature du mémorandum d'entente entre Washington et Téhéran, qui contribuera positivement à l'apaisement de la situation.

Nous espérons que toutes les parties respecteront les engagements pris dans le cadre de ce mémorandum.



Mark Rutte, Secrétaire général de l'OTAN

La signature du mémorandum mettant fin à la guerre entre l'Iran et les États-Unis constitue une étape positive vers la stabilité régionale.

L'accord conclu avec l'Iran permettra de contenir les capacités nucléaires et balistiques de ce pays et contribuera au rétablissement de la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz.



Ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

Moscou se félicite de l'accord visant à mettre fin au conflit entre les États-Unis et l'Iran, signé au niveau des présidents des deux pays.

Il est essentiel que toutes les parties concernées respectent les engagements et les ententes conclus entre Téhéran et Washington et s'abstiennent de toute nouvelle escalade des tensions.

La réaffirmation par l'Iran de son attachement à ses obligations dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la meilleure réponse à toute accusation infondée dirigée contre ce pays.

Moscou espère que le rétablissement de la paix entre l'Iran et les États-Unis contribuera à restaurer la confiance entre les États de la région du Golfe persique.



Alexandre Alimov, vice-ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie

Les discussions relatives au caractère inacceptable des sanctions unilatérales imposées à la République islamique d'Iran se poursuivent.

Moscou et Téhéran continueront à coopérer étroitement dans le cadre du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations unies afin d'obtenir la levée de ces sanctions.



6. Situation du marché de l'énergie et conséquences de la crise régionale

Au cours des deux derniers jours, le marché mondial de l'énergie a connu d'importantes fluctuations, principalement provoquées par les développements politiques entre l'Iran et les États-Unis ainsi que par l'évolution des anticipations des opérateurs quant à l'avenir du processus de négociation.

Au début de cette période, l'espoir d'un rapprochement entre les deux parties et d'une réduction des tensions régionales a entraîné une baisse relative des prix du pétrole ainsi qu'une diminution de la prime de risque géopolitique associée au Moyen-Orient. De nombreux acteurs du marché estimaient que la voie diplomatique pourrait réduire le risque de perturbation de l'approvisionnement pétrolier en provenance de la région du Golfe.

Cependant, le tournant majeur est intervenu lorsque la délégation iranienne et le ministère suisse des Affaires étrangères ont officiellement annoncé l'annulation des négociations prévues à Genève. Cette annonce a rapidement modifié le climat des marchés et ravivé les inquiétudes concernant l'avenir des relations entre Téhéran et Washington.

La réaction des opérateurs a été immédiate : les contrats à terme sur le pétrole ont enregistré une nouvelle vague d'achats de précaution.

À la suite de cette évolution, le prix du pétrole brut Brent a fortement progressé pour atteindre environ 80 dollars le baril. Cette hausse reflète le retour d'une partie du risque géopolitique dans les prix du marché. Les investisseurs considèrent en effet que tout ralentissement ou interruption du processus diplomatique pourrait accroître le risque de nouvelles tensions dans le Golfe persique ainsi que sur les principales routes d'exportation énergétique.

Sur le marché pétrolier, la principale préoccupation demeure la sécurité de l'approvisionnement en provenance du Moyen-Orient. Près d'un tiers du commerce maritime mondial de pétrole transite par le détroit d'Ormuz et toute aggravation des tensions entre l'Iran et les États-Unis

pourrait entraîner une hausse des coûts de transport, des primes d'assurance et des risques opérationnels.

C'est pourquoi les opérateurs du secteur énergétique demeurent extrêmement sensibles aux évolutions politiques de la région.

Le marché des produits pétroliers raffinés a également été affecté par la hausse des prix du brut. Les cours de l'essence, du gazole et du carburant aérien ont progressé sur les marchés internationaux, tandis que les marges de raffinage se sont renforcées dans certaines régions du monde.

Les compagnies de raffinage évaluent actuellement les conséquences potentielles d'une prolongation des tensions sur leurs coûts d'approvisionnement et sur les prix des produits finis.

Dans le secteur du transport maritime, plusieurs compagnies d'assurance et organismes d'évaluation des risques ont de nouveau évoqué la possibilité de revoir à la hausse les primes d'assurance de guerre appliquées aux pétroliers opérant dans le Golfe persique.

Même si aucun changement concret n'a encore été observé dans les flux commerciaux énergétiques, les marchés commencent déjà à intégrer les risques potentiels à venir dans leurs anticipations de prix.

Les marchés boursiers ont réagi de manière plus contrastée. Les actions des grandes compagnies pétrolières et des producteurs d'énergie ont bénéficié de la hausse des prix du pétrole, tandis que les secteurs fortement consommateurs d'énergie, notamment les compagnies aériennes, les entreprises de transport et certaines industries chimiques, ont subi des pressions à la baisse.

Les investisseurs cherchent désormais à identifier les signaux indiquant soit une reprise du processus de négociation, soit son interruption définitive.

Dans l'ensemble, la configuration actuelle des marchés de l'énergie repose moins sur la perspective d'une paix durable ou d'un accord définitif que sur une montée de l'incertitude politique.

Le retour du Brent aux environs de 80 dollars le baril montre que les opérateurs accordent désormais une probabilité significative à un échec ou à un allongement du processus diplomatique.

À court terme, l'orientation des marchés dépendra davantage que jamais des développements politiques concernant l'Iran, les États-Unis et la sécurité de la région du Golfe persique. Toute annonce positive ou négative pourrait ainsi provoquer d'importantes fluctuations des prix de l'énergie.

7. Efforts diplomatiques

Entretien téléphonique entre le Président de la République islamique d'Iran et l'Émir de l'État du Qatar

Lors d'un entretien téléphonique avec l'Émir de l'État du Qatar, Massoud Pezeshkian a exprimé sa gratitude pour le rôle constructif joué par ce pays ainsi que pour les efforts responsables déployés par ses autorités en vue de réduire les tensions et de créer les conditions propices à la conclusion d'un accord mettant fin à la guerre.

L'Émir du Qatar s'est pour sa part félicité de la conclusion de cet accord et a souligné l'importance de la diplomatie et du dialogue dans la réduction des tensions ainsi que dans le renforcement de la stabilité régionale.



Entretien téléphonique entre le Président de la République islamique d'Iran et le Premier ministre du Pakistan

Lors d'un entretien téléphonique avec Mohammad Shehbaz Sharif, Massoud Pezeshkian a chaleureusement remercié le gouvernement pakistanais pour ses efforts sincères, responsables et constants en faveur de la réduction des tensions et de l'avancement des initiatives diplomatiques.



Le Président iranien a exprimé sa reconnaissance pour le rôle joué par le Premier ministre pakistanais, le général Asim Munir, chef d'état-major de l'armée pakistanaise, ainsi que par Syed Mohsin Naqvi, ministre de l'Intérieur du Pakistan, dans le processus de médiation et de facilitation des discussions ayant conduit à un accord préliminaire en vue de mettre fin à la guerre.

Soulignant que cette approche fondée sur la bonne foi, la fraternité islamique et le sens des responsabilités régionales constituait une manifestation précieuse de solidarité et de coopération entre les deux nations, M. Pezeshkian a déclaré :

« Les efforts sincères et persévérants du gouvernement et du peuple pakistanais à ce moment crucial demeureront inscrits dans la mémoire historique de la nation iranienne et la République islamique d'Iran conservera toujours une profonde gratitude pour cet accompagnement bienveillant. »

Le Président a également exprimé l'espoir que l'accord conclu contribue à consolider la paix, à réduire les tensions et à ouvrir une nouvelle phase de coopération régionale au service des intérêts des peuples de la région.

Entretien téléphonique entre les ministres des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran et de la République populaire de Chine

Seyed Abbas Araghchi et Wang Yi se sont entretenus par téléphone et ont procédé à un échange de vues approfondi.



Au cours de cette conversation, le ministre iranien des Affaires étrangères a présenté à son homologue chinois les principaux éléments du Mémorandum d'Islamabad et a exprimé l'espoir que l'Iran et la Chine puissent tirer parti des opportunités offertes par cet accord afin de renforcer leur coopération, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'économie.

Le chef de la diplomatie iranienne a également rappelé le haut niveau de confiance mutuelle existant entre la République islamique d'Iran et la Chine ainsi que le caractère stratégique des relations bilatérales. Il a remercié Pékin pour son soutien au processus de négociation ainsi que pour son appui au mémorandum concerné.

M. Araghchi a en outre souligné que les expériences passées avaient profondément renforcé la méfiance de l'Iran à l'égard des États-Unis et a déclaré :

« La responsabilité de la mise en œuvre complète et fidèle des dispositions de ce mémorandum, notamment en ce qui concerne la fin de la guerre sur l'ensemble des fronts, incombe aux États-Unis. »

Le ministre chinois des Affaires étrangères a salué le mémorandum d'entente et a rendu hommage à la résistance du gouvernement et du peuple iraniens face aux pressions et aux politiques coercitives.

Il a également exprimé son appréciation à l'égard de l'approche responsable et diplomatique adoptée par la République islamique d'Iran dans la recherche de solutions et la poursuite du dialogue.

Wang Yi a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre rigoureuse et intégrale des dispositions du mémorandum et a réaffirmé la disponibilité de la Chine à coopérer afin de faciliter son application, de renforcer les interactions régionales et de contribuer à la résolution des ambiguïtés et difficultés existant entre les pays de la région.

Les ministres des Affaires étrangères de l'Iran et de la Chine ont également souligné l'importance du soutien de la communauté internationale à ce mémorandum et rappelé la responsabilité particulière du Conseil de sécurité des Nations unies, en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans l'accompagnement de sa mise en œuvre effective et du respect de ses dispositions.

Enfin, après avoir passé en revue plusieurs questions bilatérales, les deux parties ont exprimé l'espoir que les opportunités créées par ce mémorandum ouvrent un nouveau chapitre dans les relations entre l'Iran et la Chine.

Entretien téléphonique entre les ministres des Affaires étrangères de l'Iran et de l'Italie

Seyed Abbas Araghchi et Antonio Tajani se sont entretenus par téléphone au sujet des dispositions du Mémorandum d'Islamabad.

Au cours de cette conversation, les ministres des Affaires étrangères de l'Iran et de l'Italie ont souligné l'importance de la préservation de la stabilité et de la sécurité régionales et ont insisté sur la nécessité de tirer parti de l'opportunité créée par ce mémorandum afin de consolider la paix et de renforcer la coopération entre les pays de la région.

Les deux parties sont également convenues de poursuivre l'examen de plusieurs dossiers liés aux relations bilatérales.



Entretien téléphonique entre le ministre des Affaires étrangères de Chypre et le ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Dans le cadre de ses consultations diplomatiques, Seyed Abbas Araghchi s'est entretenu par téléphone avec Konstantinos Kombos.

Au cours de cet échange, le ministre iranien des Affaires étrangères a présenté les principales dimensions et dispositions du Mémorandum d'Islamabad et a exprimé l'espoir que cet accord marque le début d'une nouvelle phase dans les relations entre la République islamique d'Iran et les autres pays du monde, tout en favorisant l'expansion des interactions et de la coopération, notamment dans le domaine économique.

Le ministre chypriote des Affaires étrangères, dont le pays assure actuellement la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, a salué la finalisation et la signature du mémorandum par les présidents de l'Iran et des États-Unis.

Il a qualifié cet accord d'étape importante pour le renforcement de la stabilité régionale et pour le développement de la coopération entre les pays européens et l'Iran dans différents domaines.



Entretien téléphonique entre les ministres des Affaires étrangères de l'Iran et du Koweït

Seyed Abbas Araghchi et le cheikh Jarrah Jaber Al-Ahmad Al-Sabah ont eu un entretien téléphonique consacré au Mémorandum d'Islamabad, aux évolutions régionales ainsi qu'aux relations bilatérales.

Le ministre iranien des Affaires étrangères a informé son homologue koweïtien du contenu du mémorandum ainsi que des derniers développements liés à sa mise en œuvre.

M. Araghchi a également souligné l'attachement de la République islamique d'Iran à une politique de bon voisinage et a exprimé l'espoir que cet accord contribue au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

Il a insisté sur l'importance du dialogue avec les États riverains du Golfe persique afin de renforcer les interactions régionales et de dissiper les ambiguïtés encore existantes.

Les deux parties ont également procédé à un échange de vues sur plusieurs questions importantes relatives aux relations bilatérales et sont convenues de poursuivre les consultations diplomatiques afin d'assurer le suivi des sujets abordés.



Entretien téléphonique entre les ministres des Affaires étrangères de l'Iran et de la France

Les consultations diplomatiques de Seyed Abbas Araghchi, ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, se sont poursuivies par un entretien téléphonique avec Jean-Noël Barrot, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères.

Au cours de cet échange, le chef de la diplomatie iranienne a évoqué les dispositions du Mémorandum d'Islamabad et a souligné la responsabilité des États-Unis dans l'exercice d'un rôle efficace pour mettre fin à la guerre et faire cesser les hostilités sur tous les fronts, y compris au Liban.

Faisant référence aux opportunités créées par le mémorandum pour le développement des relations entre l'Iran et la France, notamment dans les domaines économique et commercial, M. Araghchi a insisté sur la nécessité d'un soutien ferme et global de la communauté internationale ainsi que des institutions internationales, notamment du Conseil de sécurité des Nations unies, en faveur de la mise en œuvre de cet accord et des processus pacifiques qui en découlent.

Le ministre français des Affaires étrangères a, pour sa part, réaffirmé le plein soutien de Paris au processus diplomatique ainsi qu'au mémorandum conclu et a souligné l'importance de saisir cette opportunité pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité durable dans la région.

Les deux parties ont également insisté sur l'importance d'une navigation et d'un trafic maritime sûrs dans le détroit d'Ormuz, conformément au droit international, et ont considéré que la préservation de la sécurité et de la stabilité de cette voie maritime stratégique était essentielle pour la paix et le commerce international.



8. Participation massive et continue de la population

Téhéran- Place Tajriche



Yassouj



Semnan



Noshahr



**Service de la diplomatie publique
Ambassade de la République islamique d'Iran en France**
